

Objet : Conclusion d'un contrat de location d'une benne pour les pneus usagés

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur à 90 000 euros,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries cosignée le 12/12/2018 par les collectivités locales représentées par l'AMF et le CNR, ALIAPUR et FRP ;

Considérant que la communauté de Communes Sud Roussillon collecte séparément les pneumatiques usagés et qu'elle en collecte moins de 12 tonnes par an,

Considérant qu'elle doit louer une benne pour la collecte des pneus usagés,

Considérant l'offre de l'entreprise EU.REC SUD,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise EU.REC SUD, immatriculé au RCS de Béziers sous le n° 429 166 887, domiciliée 543 rue de la Verrerie à Béziers (34500), un contrat de location d'une benne de 36 m3

ARTICLE 2 :

Le coût mensuel de la location est de 105 € HT par mois, soit 1 260 € par an.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

10 MARS 2023

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230310-2023-03-09D-AU
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023